RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00349
Numéro SIREN : 513 091 231
Nom ou dénomination : ABIDIS

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2021 sous le numéro de dépôt 5055

ABIDIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 50.000 euros
Siège Social : Rue du Général de Gaulle
29390 SCAER
513 091 231 R.C.S. QUIMPER

-=-

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 23 JUILLET 2021

Du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 23 juillet 2021 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2021, il a été extrait ce qui suit et qui est littéralement rapporté ci-après :

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la société CIGEST FINANCES, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, la société CABINET PICAVET – LE DAIN, sont arrivés à échéance, décide :

- de nommer la société A2EC AUDIT, sise 54 impasse de Trélivalaire – 29300 QUIMPERLE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;

- de nommer la société STREGO AUDIT sise 15 rue Eric Tabarly, BP 329 – 29391 QUIMPERLE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

pour une durée de trois exercices (mission ALPE) en application des nouvelles dispositions légales et conformément à l'article 17 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les sociétés A2EC AUDIT et STREGO AUDIT ont fait connaître par avance à la société qu'elles acceptaient les mandats qui viennent de leur être confiés après avoir confirmé qu'elles ne tombaient sur le coup d'aucune incompatibilité ni interdiction relatives à l'exercice de ces mandats.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie des présentes aux fins d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Gabriel ABIVEN